

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Capture enhancement reagent
Nom de la substance : Capture enhancement reagent
7037

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc
3401 Masons Mill Rd #100
Huntingdon Valley, PA 19006
USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax :

Adresse e-mail : Us-info@siliconbiosystems.com
Personne responsable/émettrice

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US:(303) 389-1805
International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Informations Additionnelles sur les Dangers : N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Capture enhancement reagent

Version 1.48 Date de révision: 2018-01-09 Numéro de la FDS: 100000010878 Date de dernière parution: 2017-08-03
Date de la première version publiée: 2015-07-10

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (%) |
|-------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| azoture de sodium | 26628-22-8 247-852-1 | Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,1 - < 0,25 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

Capture enhancement reagent

Version 1.48 Date de révision: 2018-01-09 Numéro de la FDS: 100000010878 Date de dernière parution: 2017-08-03
Date de la première version publiée: 2015-07-10

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|------------|
| azoture de sodium | 26628-22-8 | TWA | 0,1 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |
| | | STEL | 0,3 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux | : | Pas de précautions spéciales requises. |
| Protection des mains | : | |
| Remarques | : | Gants jetables |
| Protection de la peau et du corps | : | Pas de précautions spéciales requises. |
| Protection respiratoire | : | Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |
| Mesures de protection | : | Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---------|---|-----------------------|
| Aspect | : | liquide |
| Couleur | : | clair |
| Odeur | : | Donnée non disponible |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Capture enhancement reagent

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-03 |
| 1.48 | 2018-01-09 | 100000010878 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

| | | | |
|-----------------|----------------|----|------------|
| Date: | Dec 31th, 2012 | as | 2012-12-31 |
| Numeros: | 123456,78 | as | 123 456,78 |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

| | |
|---------------------|----------------------|
| Nom commercial | : PBS/Biotin |
| Nom de la substance | : PBS/Biotin 7044 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|--------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Société | : Menarini Silicon Biosystems, Inc. 3401 Masons Mill Rd #100 Huntingdon Valley, PA 19006 USA |
| Téléphone | : 1 (800) 381-4929 |
| Téléfax | : |
| Adresse e-mail | : Us-info@siliconbiosystems.com |
| Personne responsable/émettrice | |

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US : (303)-389-1805
International: +1 (303)-389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

| | | |
|---------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : | N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008. |
|---------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

PBS/Biotin

Version 1.50 Date de révision: 2018-2-26 Numéro de la FDS: 100000010966 Date de dernière parution: 2016-12-06
Date de la première version publiée: 2015-07-10

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (%) |
|-------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| azoture de sodium | 26628-22-8 247-852-1 | Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,1 - < 0,25 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|------------|
| azoture de sodium | 26628-22-8 | TWA | 0,1 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |
| | | STEL | 0,3 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

| | |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux | : Pas de précautions spéciales requises. |
| Protection des mains | |
| Remarques | : Gants jetables |
| Protection de la peau et du corps | : Pas de précautions spéciales requises. |
| Protection respiratoire | : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |
| Mesures de protection | : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------|-----------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : clair |
| Odeur | : inodore |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

PBS/Biotin

| | | | |
|-----------------|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version 1.50 | Date de révision: 2018-2-26 | Numéro de la FDS: 100000010966 | Date de dernière parution: 2016-12-06 Date de la première version publiée: 2015-07-10 |
|-----------------|--------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et lo-

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

cales.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H300 : Mortel en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

PBS/Biotin

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.50 | 2018-2-26 | 100000010966 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

| | | | |
|-----------------|----------------|----|------------|
| Date: | Dec 31th, 2012 | as | 2012-12-31 |
| Numeros: | 123456,78 | as | 123 456,78 |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

| | |
|---------------------|----------------------------------|
| Nom commercial | : Anti-CD-146 ferrofluid |
| Nom de la substance | : Anti-CD-146 ferrofluid 7035 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc.
3401 Masons Mill Rd #100
Huntingdon Valley, PA 19006
USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax :

Adresse e-mail : Us-info@siliconbiosystems.com
Personne responsable/émettrice

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US : (303)-389-1805
International: +1 (303)-389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version 1.44 | Date de révision: 2018-02-26 | Numéro de la FDS: 100000011116 | Date de dernière parution: 2016-12-06 Date de la première version publiée: 2015-07-10 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

| | | |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mentions de danger | : H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Conseils de prudence | : Prévention: P261 P272 P280 Intervention: P333 + P313 P362 + P364 Élimination: P501 | Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (%) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) | 55965-84-9 | Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 3; H311 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,0015 - < 0,01 |
| Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail : | | | |
| Anti-CD146 mouse mAb conjugated to Ferrofluid | Non attribuée | | >= 0,01 - < 0,1 |

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version 1.44 | Date de révision: 2018-02-26 | Numéro de la FDS: 100000011116 | Date de dernière parution: 2016-12-06 Date de la première version publiée: 2015-07-10 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

| | |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| En cas d'inhalation | : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. Consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. |
| En cas de contact avec les yeux | : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. |
| En cas d'ingestion | : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenants : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------|
| Anti-CD146 mouse mAb conjugated to Ferrofluid | | PBOEL-HHC | 2 | J&J OEL/PBOEL HHC |
| Information supplémentaire | J&J applique une notation progressive des dangers : PBOEL HHC. La présente substance est classée PBOEL HHC 2 par J&J. Ceci signifie que la LEP est estimée entre 20 et 100 µg/m ³ | | | |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Pas de précautions spéciales requises.

Protection des mains
Remarques : Gants jetables

Protection de la peau et du corps : Pas de précautions spéciales requises.

Protection respiratoire : Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : brun

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Version 1.44 | Date de révision: 2018-02-26 | Numéro de la FDS: 100000011116 | Date de dernière parution: 2016-12-06 Date de la première version publiée: 2015-07-10 |
|-----------------|---------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

- Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une seule ingestion.
Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une inhalation de courte durée.
Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est toxique après un contact cutané unique.
Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Espèce: Lapin

Résultat: Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: Classification conforme à l'annexe VI du règlement 1272/2008

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H301 : Toxique en cas d'ingestion.
H311 : Toxique par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires

Anti-CD-146 ferrofluid

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2016-12-06 |
| 1.44 | 2018-02-26 | 100000011116 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

| | |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| | graves. |
| H317 | : Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | : Provoque des lésions oculaires graves. |
| H331 | : Toxique par inhalation. |
| H400 | : Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

| | | | |
|-----------------|----------------|----|------------|
| Date: | Dec 31th, 2012 | as | 2012-12-31 |
| Numeros: | 123456,78 | as | 123 456,78 |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

| | | |
|---------------------|---|-------------------------|
| Nom commercial | : | Dilution buffer |
| Nom de la substance | : | Dilution buffer 7039 |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Réactif d'essai

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Menarini Silicon Biosystems, Inc
3401 Masons Mill Rd #100
Huntingdon Valley, PA 19006
USA

Téléphone : 1 (800) 381-4929

Téléfax :

Adresse e-mail : Us-info@siliconbiosystems.com
Personne responsable/émettrice

1.4 Numéro d'appel d'urgence

US: (303) 389-1805
International: +1 (303) 389-1805

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

| | | |
|---------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Informations Additionnelles sur les Dangers | : | N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008. |
|---------------------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------|

Dilution buffer

Version 1.51 Date de révision: 2018-01-09 Numéro de la FDS: 100000010879 Date de dernière parution: 2017-08-04
Date de la première version publiée: 2015-07-10

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Liquide

Composants dangereux

| Nom Chimique | No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistre- ment | Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) | Concentration (%) |
|-------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| azoture de sodium | 26628-22-8 247-852-1 | Acute Tox. 2; H300 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 | >= 0,1 - < 0,25 |

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
Consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver abondamment à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 5 minutes.
Enlever les lentilles de contact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).
Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : En cas de déversement accidentel, l'équipe de première intervention doit agir conformément à une analyse de risques et utiliser les équipements de protection individuelle appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Déversements de grande ampleur : Faire cesser l'écoulement. Absorber au moyen d'une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients dûment étiquetés.
Déversements de moyenne ampleur : Couvrir le produit déversé avec précaution au moyen d'une serviette ou d'un tampon absorbant.
Déversements de grande et petite envergures : Conserver dans un récipient fermé se prêtant à l'élimination. Traiter la substance récupérée comme décrit à la section « Considérations relatives à l'élimination ».

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour toute information concernant l'élimination, voir la section 13

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux.
Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Donnée non disponible

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Conserver sous clé. Tenir au frais.

Température de stockage recommandée : 2 - 8 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Composants | No.-CAS | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle | Base |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|------------------------|------------|
| azoture de sodium | 26628-22-8 | TWA | 0,1 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |
| | | STEL | 0,3 mg/m ³ | 2000/39/EC |
| Information supplémentaire | Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif | | | |

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

L'utilisation d'équipements de protection individuelle doit systématiquement se justifier par une analyse de risques. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement.

Équipement de protection individuelle

| | | |
|-----------------------------------|---|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux | : | Pas de précautions spéciales requises. |
| Protection des mains | : | |
| Remarques | : | Gants jetables |
| Protection de la peau et du corps | : | Pas de précautions spéciales requises. |
| Protection respiratoire | : | Les mesures d'ingénierie doivent toujours être la principale méthode de contrôle de l'exposition. Si un équipement de protection respiratoire est nécessaire pour certaines activités, son type ainsi que le facteur de protection correspondant dépendront de l'évaluation des risques et concentrations dans l'air, des dangers, des propriétés physiques et d'alerte des substances en présence Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. |
| Mesures de protection | : | Le type d'équipement de protection doit être sélectionné sur la base d'une analyse des risques pour la sécurité, la santé et l'environnement. Si nécessaire, consulter un expert en sécurité, santé et environnement. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-----------------|---|---------|
| Aspect | : | liquide |
| Couleur | : | clair |
| Odeur | : | inodore |
| pH | : | 7,5 |
| Solubilité(s) | : | |
| Hydrosolubilité | : | soluble |

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 27 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

azoture de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,7 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 4,2 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CI50 : 272 mg/l

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries lumineuses)): 38,5 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : En conformité avec les règlements fédéraux, étatiques et locales.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Autres réglementations : Réserve aux utilisateurs professionnels.

Conformément à l'article premier, point 5 (a) du règlement

Dilution buffer

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|-------------------------------------------------|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: 2017-08-04 |
| 1.51 | 2018-01-09 | 100000010879 | Date de la première version publiée: 2015-07-10 |

CLP (CE) 1272/2008, les médicaments finis à usage humain tels que définis par la directive 2001/83/CE ne sont pas soumis à la classification et aux critères du règlement 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une analyse de la sécurité chimique n'est pas pertinente (mélange)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H300 : Mortel en cas d'ingestion.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date and Number Formats

This document uses the following notation for printing dates and numbers:

| | | | |
|-----------------|----------------|----|------------|
| Date: | Dec 31th, 2012 | as | 2012-12-31 |
| Numeros: | 123456,78 | as | 123 456,78 |

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR